



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Interieur : fonctionnement

Question écrite n° 40943

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Le télétravail apparaît bien comme une nouvelle manière de réorganiser l'action administrative puisqu'il peut favoriser, comme le souligne l'honorable parlementaire, l'aménagement du territoire, l'amélioration des services rendus aux usagers et la qualité de vie des agents. À ce jour, cette approche ne connaît encore qu'un développement limité au ministère de l'intérieur. C'est ainsi par exemple que, à la sous-préfecture d'Etampes, l'affectation d'un agent non voyant a été à l'origine d'un projet de création d'une imprimerie qui réalise notamment des ouvrages en braille (fiches pratiques de déclaration d'impôts, textes importants : traité de Maastricht, circulaires...) à l'intention des personnels non voyants des administrations. Il avait été envisagé d'accroître l'activité de cette imprimerie en recourant au télétravail et en confiant des tâches de saisie à des personnes handicapées grâce à des logiciels adaptés. Ce projet n'est pas encore effectif par suite de la situation encore fragile de l'imprimerie. Par ailleurs, en matière de service rendu aux usagers, le ministère de l'intérieur a privilégié une démarche différente de services de proximité en participant, avec d'autres départements ministériels, à la mise en place de points publics en milieu rural et lance un plan de raccordement de sous-préfectures aux applications nationales en vue d'une meilleure délivrance des titres réglementaires. L'objectif est de maintenir une présence physique de l'administration au plus près de l'utilisateur afin qu'il puisse disposer à proximité de son domicile ou de son lieu de travail, d'une information sûre, d'un conseil ou d'une aide personnalisée pour les formalités administratives qu'il doit accomplir. Enfin, le ministre attache un prix tout particulier à l'évolution des missions des préfetures et des sous-préfectures, et de la manière dont elles s'en acquittent. Dans ce cadre-là, une réflexion sur le télétravail pourra être éventuellement engagée.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40943

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3773

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4629